

# Compte rendu du conseil municipal

*Séance du 14 novembre 2023*

Conseillers municipaux présents :

Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT, Marion BLONDEAU, Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Elodie MELET, Séverin PASKIEWICZ, Jean-Yves QUETY, Philippe SCHENCK, Jérôme SERRETTE

Conseillers municipaux absents excusés :

Florent SERRETTE, Joël ALPY, Camille BARBAZ

Elodie MELET a été désignée secrétaire de séance. La séance est ouverte à 19h30.

## 1. Administration générale

### Approbation du compte rendu de la séance du 4 et 22 septembre 2023

Les comptes-rendus ne font l'objet d'aucune remarque et sont approuvés à l'unanimité.

### Constitution des comités consultatifs, commissions, représentation de la commune à l'extérieur

Le conseil municipal décide de la création de plusieurs comités consultatifs (associant élus et habitants) et commissions (réservées aux élus). La composition de ces instances consultatives pourra être amenée à évoluer en fonction des souhaits des élus. Les habitants seront invités prochainement à s'inscrire dans les comités consultatifs.

#### Comités consultatifs

- **Affaires sociales et personnes âgées** : Florent SERRETTE, Marion BLONDEAU (responsable), Elodie MELET, Nelly GIROD.
- **Urbanisme, voirie et bâtiments** : Florent SERRETTE, Gérard MUGNIOT (responsable), Michaël FUMEY, Sébastien GUILLAUME, Séverin PASKIEWICZ, Frédéric PAULIN, André MISTELI, Céline CHAIX, Henri RATTE.
- **Forêts et bois** : Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ (responsable), Philippe SCHENCK, Gérard MUGNIOT, Michaël FUMEY, Yvan COTE, Gilles ROUSSILLON, Michel PERNOLLET, Jérôme SERRETTE, Henri RATTE, Frédéric ROUSSILLON.

- **Enfance et jeunesse** : Florent SERRETTE, Marion BLONDEAU (Responsable), Michaël FUMEY, Elodie MELET.
- **Environnement, cadre de vie et tourisme** : Florent SERRETTE, Lydie CHANEZ (responsable), Camille BARBAZ, Sébastien GUILLAUME, Jean-Yves QUETY, Chantal PERNOLLET, Céline CHAIX.
- **Agriculture** : Florent SERRETTE, Joël ALPY (responsable), Camille BARBAZ, Jérôme SERRETTE, Henri RATTE, Sylvain CARREZ, Laurent CUBY, Céline CHAIX, Bertrand ROUSSEAUX.
- **Finances** : Florent SERRETTE, Philippe SCHENCK (responsable), Lydie CHANEZ, Michaël FUMEY, Severin PASKIEWICS, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY.

#### Commissions

- **Appels d'offres** : Florent SERRETTE (président de droit), Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Lydie CHANEZ.
- **Marchés à procédure adaptée (MAPA)** : Florent SERRETTE, Michaël FUMEY, Philippe SCHENCK, Lydie CHANEZ, Gérard MUGNIOT.
  - **Réceptions** : Camille BARBAZ, Michaël FUMEY, Elodie MELET, Marion BLONDEAU

## 1. Représentation de la commune à l'extérieur

### Prévention routière

- 1 titulaire : Michaël FUMEY

### Comité cantonal du SIDEC du Jura

- 1 titulaire\* : Florent SERRETTE

### Association des communes forestières du Jura

- 1 titulaire au CA\* : Florent SERRETTE
- 1 titulaire : Lydie CHANEZ
- 1 suppléant : Michaël FUMEY

### Syndicat des eaux de Bief-du-Fourg Petit-Villard

- 3 titulaires : Joël ALPY Gérard MUGNIOT Michaël FUMEY

### Syndicat des eaux du Centre Est du Jura

- 2 titulaires : Gérard MUGNIOT Joël ALPY
- 1 suppléant : Michaël FUMEY

### Conseil d'école (en complément du Maire ou de son représentant)

- 1 délégué : Marion BLONDEAU

### **Correspondant Défense**

- 1 titulaire : Michaël FUMEY

### **Association de la Seigne des Barbouillons**

- 1 titulaire : Florent SERRETTE
- 1 suppléant : Lydie CHANEZ

### **Lutte contre l'ambrosie**

- 1 titulaire : Camille BARBAZ

### **SIVOM du Plateau de Nozeroy**

- 1 titulaire\* : Michaël FUMEY
- 1 suppléant : Jean-Yves QUETY

### **SICTOM**

- 1 titulaire\* : Lydie CHANEZ
- 1 suppléant : Marion BLONDEAU
  
- 1 titulaire\* : Gérard MUGNIOT
- 1 suppléant : Jean-Yves QUETY

## **2. Finances**

### **Tarifs communaux pour l'année 2024**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité les tarifs communaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

#### **Cimetière**

- **Concession trentenaire au cimetière : 60 €/m<sup>2</sup>**
- **Columbarium (concession trentenaire) : 1 000 €/case**
- **Cavurne (concession trentenaire) : 550 €**

#### **Domaine public**

- **Droit de place pour les professionnels : 10 € (forfait hebdomadaire)**
- **Vente au déballage : 40 €/installation**

#### **Administration et divers**

- **Photocopie A4 : 0,20 €/copie (noir) et 0,50 €/copie (couleur)**

- Photocopie A3 : 0,30 €/copie (noir) et 1 €/copie (coul.)
- Non restitution de gobelet réutilisable : 1 € par gobelet

#### Services techniques

- Déneigement de particuliers (- de 100 m) : 12 €/passage
- Déneigement de particuliers (100 m et plus) : 17 €/passage
- Déneigement de la déchetterie du SICTOM : 150 €/passage
- Balayage de voies communales (pour les communes voisines) : 65 €/h
- Fauchage d'accotements (pour les communes voisines) : 75 €/h
- Barrière : 2 € par barrière et par jour
- Location de benne : 55 €/trajet aller-retour
- Location de l'alambic : 25 €/jour

#### Salle des fêtes et salle de convivialité

##### Remplacement de vaisselle et de matériel

- Verre à vin : 2,20 €
- Flûte : 2,50 €
- Verre gigogne : 1,00 €
- Fourchette : 2,50 €
- Couteau : 5,00 €
- Cuillère à soupe : 2,50 €
- Cuillère à dessert : 2,00 €
- Tasse : 3,00 €
- Assiette à soupe : 2,50 €
- Assiette à dessert : 2,00 €
- Assiette plate : 2,00 €
- Coupe de glace : 1,50 €
- Saladier : 2,00 €
- Soucoupe : 2,00 €
- Tout élément matériel ou mobilier cassé : montant correspondant au remplacement

##### Utilisation de la salle des fêtes pour les activités de loisirs annuelles

- Tarif horaire activité de loisirs : 4 €
- Tarif horaire activité commerciale : 5 €

	Type de location	Hab.	Pers. ext.	Asso. Cne	Asso. Extérieure	Cuisine et vaisselle	Charges Eau electricité chauffage
Salle du rez-de-chaussée	Enterrement	40	/	/	/	40 €	17€/jour
	1 jour semaine (lundi à vendredi)	50 €	70 €	25 €	35 €		
	Week-end	70 €	120 €	35 €	60 €		
	Caution	200 €	200 €	200 €			
Grande salle	Enterrement	70	/	/	/	70 €	25€/jour
	1 jour semaine (lundi à vendredi)	100 €	150 €	50 €	75 €		
	Week end	170 €	220 €	85 €	110 €		
	Caution	400 €	400 €	400 €			
Bâtiment complet	Week-end	240 €	340 €	120 €	170 €	70€	40 €/jour
	Caution	600 €	600 €	600 €			
Salle de convivialité	Location	40 €	60 €	20 €	30 €		20€/jour
	Caution	200 €	200 €	200 €			
Pénalités	Caution ménage non conforme (par local)	150 €	150 €	150 €	150 €		
	Caution éclairage ou chauffage non éteint	150 €	150 €	150 €	150 €		

### Indemnité des élus

Lydie CHANEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe rappelle que la loi prévoit que les indemnités des élus sont votées par le conseil municipal en fonction d'un barème maximum par rapport à la strate de population (strate de 500 à 999 habitants pour Mignovillard), à l'exception de l'indemnité du maire qui est automatiquement au taux maximum, sauf demande contraire de l'intéressé.

M. le Maire n'a pas donné de consigne au conseil municipal sur son souhait de ne pas percevoir l'indemnité maximum prévue par la loi. Elle adresse les propositions suivantes, conforme à ce qui était pratiqué précédemment :

FONCTION	MONTANTS MAXIMUM		PROPOSITION	
	Pourcentage	Montant brut	Pourcentage	Montant brut
Maire	40,3 %	1646,62 €	40,3 %	1646,62 €
1 <sup>er</sup> adjoint	10,7 %	437,19 €	10,7 %	437,19 €
2 <sup>ème</sup> adjoint	10,7 %	437,19 €	7 %	286,01 €
3 <sup>ème</sup> adjoint	10,7 %	437,19 €	7 %	286,01 €
4 <sup>ème</sup> adjoint	10,7 %	416,17 €	7 %	286,01 €

Les 4 élus concernés par ces indemnités se retirent de la séance. En leur absence et après réflexion, les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'adopter les indemnités suivantes :

- Maire : 40,3 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 1<sup>er</sup> adjoint : 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 2<sup>ème</sup> adjoint : 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,
- 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> adjoints : 6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

### **Contrat pour une ligne de trésorerie**

Mme Lydie CHANEZ rappelle que lors de la dernière séance du conseil municipal d 22 septembre 2023, le conseil municipal avait été sollicité pour contracter une ligne de trésorerie ou un prêt relais dans l'attente des versements des subventions du projet centre bourg. Philippe SCHENCK a contacté les banques. La Banque Populaire de Bourgogne Franche comté propose :

Une ligne de trésorerie de 400 000 € :

- Durée de 12 mois
- Taux : EURIBOR + Marge de 0.750 % (Taux indicatif à la date de la proposition de 4.738%)
- Commission d'engagement : 0.180 % du nominal de la ligne avec un minimum de perception de 100 €.

Prêt relais de 400 000 € :

- Durée : 12 mois
- Echéance trimestrielle de 4190 € et remboursement de capital à la dernière échéance.
- Taux fixe de 4.190 %
- Commission : 480 €

Après un large débat, le conseil municipal retient la ligne de trésorerie, car elle n'impacte pas la capacité d'autofinancement de la commune et elle permet une flexibilité de prélèvement et de remboursement de la trésorerie.

## **3. Ressources humaines**

### **Astreintes des agents techniques : Hiver 2023-2024**

Mme Lydie CHANEZ, 1<sup>ère</sup> adjointe, propose de renouveler les indemnités d'astreinte pour travaux supplémentaires de déneigement pour la période hivernale 2023-2024, c'est-à-dire pour 18 semaines au total, soit 9 semaines complètes par agent, selon le tarif en vigueur. Le conseil municipal accepte à l'unanimité le renouvellement de cette indemnité. Le calendrier des astreintes commencera le 18 novembre 2023 et se terminera le 23 mars 2024.

## **4. Urbanisme, voirie**

### **Nomination de la rue menant à la ferme de M. Léon JACQUOT**

L'exploitant agricole M. Léon JACQUOT souhaite une adresse pour sa ferme afin de déposer une boîte aux lettres. Cette voirie communale n'a pas de nom, il est donc proposé au conseil municipal de nommer cette rue. Des propositions sont faites :

- Rue de l'association foncière

- Rue de la tourbière
- Rue de la Seigne
- Rue de la réserve

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de nommer cette rue : « Rue de la Seigne ».

#### **Demande d'un commerce ambulant (restauration rapide)**

Une demande d'occupation du domaine public de M. Ahmet KUTLU, exploitant d'un commerce ambulant de restauration rapide avec un camion et quatre tables et des chaises.

Le conseil municipal, après une discussion et à l'unanimité, décide de ne pas donner une suite favorable à la demande pour préserver la clientèle suffisante aux commerces en place actuellement.

#### **DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie): Présentation sommaire de l'avancement de l'étude**

Le décret de 2015 impose aux maires la mise en place d'un service public de la défense incendie concernant l'aménagement, le contrôle, l'entretien des Points d'Eau d'Incendie (PEI).

Les communes doivent effectuer le contrôle technique de leur PEI tous les 2 ans qui permettent de mettre à jour la base de données du SDIS.

Afin d'établir un inventaire, la commune a missionné un cabinet d'étude (ED Tech Prestations). L'audit a été réalisé. M. Gérald MUGNIOT en fait état ce soir au conseil municipal. Les dysfonctionnements constatés des poteaux et des réserves d'incendies devront faire l'objet de travaux dans les années à venir. Ces travaux pourront bénéficier de finances diverses.

#### **Cession de terrain (rue du Calvaire Froidefontaine)**

Mme et M. EDEL, ont formulé une demande d'achat de terrain proche de leur maison cadastrée ZT31.

Cette portion de terrain appartient à l'emprise publique de la rue du calvaire, et pour cette raison, le conseil municipal, à l'unanimité, refuse la demande et charge la 1<sup>ère</sup> adjointe de leur demander de ne plus occuper cet emplacement qui doit rester libre.

#### **Proposition d'achat de terrain (rue de Mouthe)**

Suite à la viabilisation d'un lotissement par l'entreprise De Giorgi, il est nécessaire de déplacer un transformateur électrique ENEDIS. Il est demandé à la commune de placer au mieux cet édifice. Après étude de l'emplacement, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de placer le transformateur sur la parcelle AB 425. Cette parcelle appartient à la SCI les Pontets. Une proposition d'acquisition de 20m<sup>2</sup> environ sera faite au propriétaire au prix de 57 €/m<sup>2</sup>. Le bornage et les frais de notaire seront à la charge de la commune.

## **5. Forêt et bois**

### **Changement de destination des coupes de bois des parcelles forestières**

Mme Lydie CHANEZ, la 1<sup>ère</sup> adjointe, fait part au conseil municipal que pour faire face à une demande croissante de bois d'affouage, les modifications de destinations des coupes sont proposées :

- Les feuillus de la parcelle 4 en complément de la délibération du 13 mars 2023, seront ajoutés aux parcelles d'affouages de l'année 2023.
- Les feuillus de la parcelle 64 initialement prévus en bois façonnés en bord de route dans la délibération du 4 juillet 2022, seront ajoutés à l'affouage 2024.
- Les feuillus des parcelles 38 – 7 – 30 seront ajoutés à l'affouage 2024.
- Les grumes de feuillus et leurs surbilles des parcelles 4 – 30 – 38 – 64 sont proposés à la vente en bois façonnés de gré à gré ou par un contrat d'approvisionnement.
- Les épicéas de résonance et de très gros bois de la parcelle 8 qui dépérissent peuvent être proposés à la vente par anticipation à l'état d'assiette de 2024, ils seront vendus en bord de route et réalisés un contrat de bucheronnage pour un cubage d'au moins 120 m<sup>3</sup>.

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications et à l'unanimité, décide de valider ces changements de destinations de coupes exposées ci-dessous, et donne tous les pouvoirs à Mme Lydie Chanez pour transmettre cette décision rapidement à l'ONF, gestionnaire de la forêt soumise.

### **Droit de préemption des parcelles de bois ZD 51 et ZD 62**

Mme Lydie CHANEZ indique que la Commune est sollicitée dans le cadre de l'exercice de son droit de préemption forestier à l'occasion de la vente de la parcelle cadastrée ZD51 et ZD62. Par courrier reçu le 11 octobre 2023, M<sup>e</sup> ROBILLET, notaire, a notifié les conditions de vente suivantes :

- Parcelle 331 ZD 51 (contenance de 58 a 50 ca)
- Parcelle 331 ZD 62 (contenance de 1 ha 14 a 60 ca)

au prix de 30 700 €

Ladite parcelle entre dans le champ d'application possible du droit de préemption forestier de la Commune puisqu'elle est contiguë à la parcelle forestière n°50, propriété communale constituée d'un boisement soumis au régime forestier et couvert par le plan d'aménagement actuellement en vigueur. Mais elle ne présente pas d'intérêt pour la Commune.

Vu l'art. L331-22 du code forestier et après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de renoncer à la préemption des parcelles 331 ZD 51 et 62, et d'autoriser Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe à accomplir toutes les formalités liées à cette décision.



## 6. Bâtiments

### **Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes d'achat d'énergie Bourgogne Franche-Comté**

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2004, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence pour les consommateurs professionnels et cette ouverture s'est étendue au 1<sup>er</sup> juillet 2007 à l'ensemble des consommateurs. Les personnes publiques font partie de cet ensemble de consommateurs pouvant bénéficier des offres de marchés. Dans ce contexte, les syndicats d'Energies de la région Bourgogne Franche-Comté se sont unis pour initier et porter un groupement de commandes à l'échelle régionale.

Le SIDEC propose de participer au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche Comté.

Depuis 2016, la commune adhère à ce groupement. Le SIDEC propose de renouveler ce groupement de commandes pour la période 1<sup>er</sup> janvier 2026 au 31 décembre 2028.

Dans le contexte actuel de la hausse des coûts de l'électricité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de reconduire cette adhésion et charge Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe de l'établissement des démarches administratives.

### **Demande de location de la salle des fêtes**

- L'association des Parents d'élèves organise le marché de Noël le 2 décembre 2023, elle demande la gratuité de la salle. Le conseil municipal rappelle que des tarifs bonifiés ont été votés pour les associations de la commune. Il refuse donc la demande.
- Une demande location a été faite par l'association « Pont anim » pour l'organisation de la St Sylvestre. Mme Lydie CHANEZ demande au conseil municipal de délibérer sur cette location. Le conseil municipal, vu la date avancée de la demande, accepte le contrat de location et charge la 1<sup>ère</sup> adjointe de le signer.

## 7. Intercommunalité, structures extérieures et informations diverses

### **Droit de préemption urbain**

Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé le droit de préemption urbain de la Commune :

- pour la vente des parcelles cadastrées ZI 120, correspondant à des terrains et sa maison, situées rue de l'Usine à Mignovillard,
- pour la vente de la parcelle cadastrée ZA 184, correspondant à un terrain et sa maison, située rue Fontaine carrée à Petit-Villard.
-

### **Communauté de communes de Champagnole Nozeroy Jura**

La note de synthèse est parcourue avec les points vus à l'ordre du jour du conseil communautaire du 13 novembre 2023.

### **SIVOM**

Le délégué titulaire du SIVOM, Michaël FUMEY rapporte les points évoqués lors de 20 septembre 2023.

### **Broyage des branches décharge route de Mouthe**

L'entreprise JTA propose de renouveler l'opération de broyage et de transformation des branches en compost. Ce point sera évoqué en réunion de travail de la commission « Environnement ».

La séance est levée à 22h30.

**Pour le Maire empêché,**

*La 1<sup>ère</sup> adjointe,*  
Lydie CHANEZ

